



Numéro provisoire : 2398 - Code matière : 9.2

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 C 09

Politique : Routes

Programme(s) :

Objet : Poursuite de la Stratégie opérationnelle en faveur des cycles - Bilan des actions 2020 et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Service instructeur : DM/SESI

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Perazio

Commission : Commission des déplacements, des routes, de l'habitat, de l'environnement, de l'équipement des territoires, du numérique

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 C 09

Dépôt en Préfecture le :

Publication le :

Notification le :

Exécutoire le :

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Séance du 26 février 2021

RAPPORT DU PRESIDENT

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 C 09

Objet : Poursuite de la Stratégie opérationnelle en faveur des cycles - Bilan des actions 2020 et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

L'Assemblée départementale a adopté en février 2020 sa stratégie opérationnelle en faveur de la pratique cyclable en Isère. Pour mémoire, elle a pour objectifs de renforcer la place des cycles, via le développement des infrastructures, la mise en œuvre de services, l'accompagnement des changements de comportement, le développement de la pratique sportive, la mise en valeur de l'Isère et la promotion de « l'Isère Terre de vélo » par de grands événements.

L'année 2020 a été une année particulièrement riche pour le vélo. De plus, la crise sanitaire ayant bouleversé nos habitudes de vie, nos modalités de travail et de déplacements, le nombre de personnes se déplaçant à vélo a augmenté significativement.

Le présent rapport dresse le bilan des actions de l'année écoulée sur les différentes thématiques et propose le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des partenaires locaux pour la réalisation d'infrastructures et le déploiement de services.

Bilan des actions du Département en faveur du vélo au cours de l'année 2020

Axe 1 - Développer les infrastructures pour les cycles

Action 1 : poursuivre la sécurisation de la pratique du vélo sur les axes départementaux ou à proximité sous maîtrise d'ouvrage départementale

Au cours de l'année 2020, les travaux menés par le Département ont consisté à :

- réaliser la première section de la voie verte de Chartreuse. Les travaux de la seconde section sont programmés au printemps 2021. L'aménagement total fera environ 12 km ;
- poursuivre la sécurisation de la RS 1091 en rive gauche du lac du Chambon pour une utilisation saisonnière. La fin des travaux est prévue au début du printemps pour une ouverture aux cyclistes pour la saison 2021 sur un linéaire de 5 300 m ;
- améliorer la perception des cyclistes sur les voies partagées empruntées par la V63 dans le sud Grésivaudan ;
- finaliser l'aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur 1,2 km sur la RD 525 dans les gorges du Bréda (Communes de la Chapelle-du-Bard et du Moutaret) ;
- réaliser la mise en sécurité des cyclistes dans le tunnel des Commères (RD 1091) et engager les travaux permettant cette mise en sécurité dans le tunnel des Ecouges (RD 35) ; la fin de ces travaux est prévue à l'automne 2021 ;

- aménager une « chaussée à voie centrale banalisée » sur la RD 166 sur environ 1400 m (en lien avec la reconstruction du pont de la Buisnière);
- aménager des bandes cyclables sur la RD 121 (secteur Centr'Alp) sur environ 1350 m;
- améliorer la perception des cyclistes sur les voies partagées empruntées par la V63 dans le sud Grésivaudan ;
- aménager des bandes cyclables sur les sections de la RD 1075 faisant l'objet d'opérations anticipées (carrefour des Riperts à Saint-Martin de Clelles et carrefour RD 1075 / RD 13 sur Le Percy) ;
- aménager des bandes cyclables montantes en Oisans sur la RD 1091 à Livet-et-Gavet et la RD 213 dans la montée des 2 Alpes ;
- aménager un passage inférieur sous la RD 522 pour les cycles et les piétons lors de l'aménagement du giratoire de la gare à Saint-Savin.

Les études suivantes ont été lancées :

- aménagement de la Via Rhôna sur les Communes de Chavanoz, d'Anthon et de Villette d'Anthon ;
- prise en compte des cycles par l'aménagement de bandes cyclables dans le projet de sécurisation de la RD 1075 prévoyant la réalisation de 18 carrefours et 11 créneaux de dépassement entre le col du Fau et le col de la Croix Haute - la procédure d'enquête publique DUP et environnementale a été lancée fin 2020 ;
- véloroute V63 : étude de l'itinéraire définitif (40 km) entre Villard-Bonnot et la Savoie, incluant le franchissement de l'Isère entre La Terrasse et Tencin qui permettra ainsi l'amélioration du franchissement d'un point dur par les cycles avec le lancement de la phase avant-projet fin 2020 ;
- étude préliminaire d'un franchissement de l'autoroute A48 à Saint-Jean de Moirans en 2020. Lancement des études opérationnelles en 2021 (projet lauréat de l'appel à projet continuités cyclables de l'Etat). Ce projet permettra de sécuriser les déplacements cyclables sur une traversée aujourd'hui considérée comme complexe ;
- amélioration de la sécurité des cyclistes dans les tunnels de moins de 300 m.

Action 2 : participer à la suppression des points durs du territoire en lien avec les EPCI

- Cofinancement des études d'aménagement cyclable dans la combe de Gières portées par la Métropole ;
- Cofinancement de l'aménagement d'un tronçon de 25 km de la Via Rhôna porté par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Le Département de l'Isère a également participé activement aux réflexions sur les points durs du territoire avec des échanges sur le territoire du Voironnais avec la communauté d'agglomération ayant abouti à la proposition d'un projet de passerelle cycles au-dessus d'A48 à Saint-Jean-de-Moirans. Sur le territoire du Grésivaudan, les études sont lancées sur 4 franchissements qui viennent compléter les études sur le pont de La Terrasse : franchissement d'A41 à La Batie, franchissement de l'Isère sur le même secteur, liaison Crolles-Brignoud et Goncelin-Le Touvet en lien avec le SMMAG.

Action 3 : lancement d'un appel à projets

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le Département a fait évoluer son intention initiale de lancer un appel à projets et prévoit un appel à manifestation d'intérêt visant à venir en appui aux collectivités iséroises sur les projets cyclables. Cet appel à manifestation d'intérêt est proposé ci-après.

Action 4 : adopter un référentiel des aménagements cyclables

Le Département a initié la réflexion avec les acteurs internes afin d'élaborer ce référentiel qui pourra être adopté mi-2021, après échange avec les associations.

Axe 2 - Mettre en œuvre des services pour faciliter la pratique

Action 1 : faciliter le parcours multimodal

Le Département a développé les informations relatives aux déplacements à vélo dans la centrale de mobilité Itinisére. Ces données restent à consolider et enrichir pendant cette année 2021.

Le Département a cofinancé des projets de pôles d'échanges et de covoiturage intégrant des stationnements sécurisés pour les vélos.

Depuis septembre 2020, des racks à vélos ont été déployés sur 14 lignes régulières Transisère, après une première ligne expérimentale en 2018. Cette politique sera poursuivie au gré du renouvellement des contrats en cohérence avec les obligations législatives nouvellement imposées par la Loi d'orientation des mobilités.

Action 2 : promouvoir le développement du Vélo à assistance électrique (VAE)

Au cours de l'année 2020, le Département a poursuivi ses actions visant à positionner l'Isère comme leader national sur la pratique du Vélo à assistance électrique.

Ainsi, 13 itinéraires phares VAE-VTTAE ont été valorisés par Isère Attractivité, ce qui s'est traduit par la mise en place de 16 panneaux points de départ, par une publication dans le magazine ALPES ISHERE et par l'édition à 20 000 exemplaires d'une brochure « balades électriques en Isère », et par l'intégration de ces itinéraires dans le site internet « Isère Outdoor ».

Pour développer l'offre de location de VAE et faciliter la pratique, 4 journées d'accompagnement ont également été organisées en partenariat avec les moniteurs cyclistes français auprès des hébergeurs qui souhaitent développer une offre de location saisonnière de VAE, situés sur les territoires dépourvus ou faiblement pourvus de loueurs : Bièvre/Isère Rhodanienne, Saint-Marcellin Vercors Isère, Matheysine, Trièves.

Un accompagnement des acteurs de la filière a été mis en œuvre en s'appuyant sur un partenariat Département/ Isère Attractivité/ CCI Grenoble qui a publié 8 notes de veille et d'innovation de la filière, 2 réunions d'animation du comité d'experts, un atelier thématique Mobilité et VAE, une visite du comité d'experts de Vélo Vert Festival et une découverte d'entreprise du secteur dans le cadre du Tour de France : E bike labs. Un partenariat I2A / Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes est en cours de finalisation. Celui-ci a pour objet l'élaboration de solutions de financement de location VAE à destination des acteurs de la filière.

Les actions de promotion ALPES ISHERE ont intégré très largement la valorisation du VAE via la publication de magazines, des insertions, des dossiers de presse, 3 workshops étrangers, 3 accueils presse belges en Oisans, 1 voyage de presse néerlandais, 1 campagne marketing sur le site Fiets in de Alpen, la campagne digitale et la refonte du site Cyclo Alpes pour intégrer le VAE.

Par ailleurs, l'Agence Isère Attractivité a mis en place de manière régulière des temps d'initiation au VAE dans le cadre d'événements estampillés « ALPES ISHERE » : Festival Berlioz, Journée des Isérois de Walibi...

Enfin, en 2020 les organisateurs des « Assises nationales du VAE » ont été mobilisés pour que celles-ci se tiennent en Isère. Du fait de la crise sanitaire, cet événement a été reporté en 2021.

Action 3 : faciliter la pratique du vélo par les publics reçus par le Département

A l'occasion des constructions ou des rénovations des bâtiments départementaux (collèges, musées, Maisons du Département), les aménagements dédiés au vélo ont été intégrés.

Action 4 : faciliter la pratique du vélo des agents du Département pour les déplacements domicile/travail et professionnels

En fonction des besoins des agents au regard des habitudes de déplacement et de la localisation des sites, lors de la construction ou de la rénovation d'un bâtiment administratif les aménagements dédiés aux vélos ont été réalisés ou prévus (Hôtel du Département prévu en 2021) .

La mise à disposition de VAE pour les déplacements professionnels a été poursuivie.

Axe 3 - Accompagner les changements de comportement

Action 1 : changer de pratique grâce à Libravoo

Le Département a poursuivi le travail de développement d'incitations positives, à travers la plateforme incitative Libravoo, attribuant des points de gratification à chaque preuve de « bonne conduite », qui accumulés, s'échangeront en cadeaux ou réductions offertes par des commerçants locaux isérois. Cette plateforme, qui intégrera des bonifications pour la pratique cyclable, devrait être rendue accessible au public courant 2021, sous réserve de la levée des contraintes techniques.

Action 2 : sensibiliser les collégiens à la pratique du vélo

Un appel à projets dans les collèges autour du Savoir rouler a été lancé en septembre 2020, en lien avec les services de l'Education nationale. Il a été construit autour des bienfaits de la pratique du vélo pour la santé et pour l'environnement, et des règles de sécurité. Cette action sera reconduite pour les prochaines années suite à l'engouement majeur des collèves. Une attention particulière sera apportée aux collèges qui souhaitent travailler sur une desserte mieux sécurisée pour les collèves.

Axe 4 - Favoriser la pratique sportive

Le Département et Isère Attractivité ont développé l'application « Isère Outdoor » qui recense l'offre vélo sur les territoires et propose des parcours adaptés à tous niveaux et géolocalisés.

Le Département a réalisé des aménagements de parcours de VTT dans le cadre du schéma départemental des sports de nature et a accompagné les territoires dans la mise en œuvre des espaces VTT. Les services apportent une expertise dans la conception des parcours, les aménagements, la signalétique, la promotion et la cohabitation avec les autres activités (espace Belvelec sur Belledonne et travaux en cours sur le territoire Oisans avec la Communauté de communes).

Un état des lieux est actuellement en cours sur l'ensemble des EPCI afin de préfigurer un Plan VTT au sein des territoires, dans la continuité des schémas d'aménagements portés par le Département.

Axe 5 - Faire de l'Isère une terre du vélo

Le Département est venu en appui financier de projets d'aménagement d'infrastructures cyclables via le dispositif de CPAI – Contrats de performance des Alpes de l'Isère : l'étude de faisabilité portant sur un aménagement cyclotouristique dans la vallée de la Gère, l'aménagement de liaisons cyclables touristiques (EBER) et l'équipement d'aire d'arrêt en lien avec le schéma mobilités et ViaRhôna, l'étude pré-opérationnelle d'aménagement d'une voie verte entre Sillans et Le Rival par Bièvre Isère Communauté, l'étude d'aménagement d'un itinéraire cyclable traversant la Bièvre, l'étude de faisabilité portée

par la CAPI pour une liaison vélo de Bourgoin à la Via Rhona en passant par Crémieu.

Le Département, par le biais de la dotation territoriale, est également venu en soutien aux projets de plusieurs collectivités avec notamment : la création d'un cheminement mode doux sécurisé à Saint-Jean de Bournay, à Saint-Nicolas de Macherin, à Saint-Ismier (chemin du Fangeat) et le remplacement d'une passerelle piétonne et vélo sur le Breda, et l'aménagement de la ligne verte Crémieu-Arandon.

Un audit a été réalisé sur les services proposés aux cyclotouristes sur les sites touristiques et les offices de tourisme avec l'appui de la Fédération française de cyclotourisme (FFCT).

L'agence d'attractivité départementale a créé 50 expériences « à vélo » commercialisables sur la plateforme « Evasion » en lien avec les itinéraires phares VAE (printemps, été, automne 2020), a travaillé à la mise en tourisme des voies vertes iséroises en lançant une étude sur la V63 dont la phase diagnostic a été réalisée en 2020 et la phase préconisations a démarré au cours de l'année 2020 et va se poursuivre en 2021.

Les Agences de Développement Touristique et les Comités Départementaux du Tourisme des 4 Départements traversés par la V63 ont été mobilisés pour lancer une consultation sur la définition d'un nom et de l'identité visuelle (rédaction du cahier des charges). Sur la ViaRhôna, la mise en tourisme se poursuit via la participation aux différentes instances du comité d'itinéraire ViaRhôna et lien avec les collectivités iséroises concernées sur ce projet inter-régional et via la participation au collectif Genève-Lyon de la ViaRhôna.

Le jalonnement des itinéraires cyclables des gares vers les sites touristiques est en cours de réflexion.

L'Agence Isère Attractivité a porté le déploiement du label Accueil vélo, en accompagnant 113 établissements en vue de leur labellisation sur 9 EPCI au total, depuis le démarrage de la démarche, en conventionnant avec les offices de tourisme de Vienne-Condrieu-Agglomération, Balcons du Dauphiné, Saint-Marcellin Vercors Isère, qui animent désormais, la démarche sur leur territoire, en travaillant sur 9 conventions qui vont être prochainement signées, avec les offices de tourisme du Massif du Vercors, de Villard-de-Lans – Corrençon-en-Vercors, du Trièves, du Pays Voironnais, de Cœur de Chartreuse, de la métropole Grenoble-Alpes, du Grésivaudan, des Vals du Dauphiné et du Pays de Mandrin. Le Département compte ainsi 118 établissements labellisés, dont 5 par des offices de tourisme ayant signé une convention de « Référents Qualité ».

Axe 6 - Promouvoir « l'Isère Terre de vélo » par de grands événements

Le Département a mis en œuvre en 2020, 3 événements grand public majeurs :

Les Echappées Iséroises, organisées par le Département de l'Isère dans le cadre de "l'année du vélo", il s'agit de montées cyclistes chronométrées sur routes fermées. 5 Cols mythiques de l'Isère ont été sélectionnés cette année : Col d'Ornon - dans le cadre des Oisans Col Series, la montée de l'Alpe d'Huez - dans le cadre des Oisans Col Series, le Col du Mont Noir, la montée de Super Collet, la montée de Chamrousse.

Le samedi 12 septembre, la journée « A bicyclette » au lac de Paladru, organisée par le Département et Isère Attractivité en collaboration avec le Pays Voironnais et les communes du bord du lac, a proposé d'en faire le tour à vélo en toute sécurité et en famille. De 9h à 17h, pour la première fois, toutes les routes départementales du lac ont été fermées aux voitures. Cette journée a été également l'occasion de découvertes sportives gratuites.

Le dimanche 13 septembre, le Domaine de Vizille a proposé la journée « VÉLO ET PAYSAGE » : spec-

tacle de cirque avec des artistes de haut vol et à vélo, expositions (dans le cadre de l'événement culturel Paysage>Paysages), sport (VAE, parcours d'orientation, initiation à la marche nordique), escape game et village de producteurs IsHere.

L'Agence Isère Attractivité a participé à la communication de la valorisation de l'Isère et de son offre vélo dans le cadre de l'accueil du Tour de France (TDF) les 15 et 16 septembre 2020. L'occasion de faire découvrir en plaine et en montagne, la diversité des pratiques de vélo et de bénéficier de l'audience mondiale de la diffusion du TDF pour que l'Isère soit identifiée comme territoire leader sur ce thème.

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en 2021 pour les infrastructures et services

Durant l'année 2021, le Département va poursuivre les actions engagées sur l'ensemble des thématiques. En particulier, les aménagements en maîtrise d'ouvrage départementale vont être poursuivis afin d'améliorer les infrastructures pour les besoins des cyclistes. Ainsi, des études spécifiques de traitement de points durs vont être lancées : le long de la RD 523 à Goncelin, sur la rive ouest du lac de Paladru, entre les hameaux de Frontonas et entre Frontonas et La Verpillière, Quai Anatole France (RD 502) à Vienne, Pont de Gavet et Pont de la Véna sur la RD 1091.

En outre, pour augmenter le niveau de service offert aux cyclistes sur des routes départementales dont le trafic automobile seul ne justifie pas un renouvellement des chaussées très fréquent, il sera proposé au prochain vote du budget, l'inscription d'une enveloppe annuelle de 2 M€ afin de permettre la reprise de chaussée de ces routes jalonnées pour les itinéraires cyclables.

Le Département va poursuivre la dynamique engagée afin de favoriser la pratique sportive et notamment en mettant en œuvre un plan VTT afin d'accompagner les territoires dans une offre globale, homogène et intégrée avec les autres activités, promouvoir le vélo auprès du grand public par des événements tel que l'Alpes Isère Tour, la Fête du Vélo ou les échappées iséroises, accompagner le mouvement sportif et notamment les comités départementaux et leurs clubs affiliés.

Le Département souhaite également davantage encourager les communes et les structures intercommunales à créer des infrastructures ou services pour les cycles, et d'autre part améliorer la visibilité de ses aides dans cette thématique, en lançant un appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci facilitera la définition du dispositif départemental d'aides financières aux porteurs de projet et permettra au Département d'avoir une vision pluriannuelle des investissements à prévoir.

Les communes, intercommunalités et syndicats ayant un ou des projets en faveur des vélos sont invitées à se manifester auprès du Département. Cet appel à manifestation d'intérêt est ainsi ouvert aux projets d'infrastructures dédiées aux cycles (pistes, bandes cyclables et voies vertes revêtues et non revêtues, stationnement vélos, signalisation et relais informations services), aux études techniques de projets et de schémas cyclables des collectivités, aux investissements liés aux services (ateliers de réparation, bornes de recharge VAE,...).

Les collectivités gestionnaires de voirie seront invitées à exprimer leurs besoins en terme de renforcement de chaussées pour des itinéraires considérés comme prioritaires pour les cycles (faisant partie d'un itinéraire très fréquenté, d'une boucle cyclo-touristique, etc...) à l'instar de la programmation de travaux sur les routes départementales. Le Département est prêt à la fois à accompagner des projets qui répondent à une problématique de mobilité du quotidien (rabattement vers un transport en commun, desserte d'un équipement public ou d'une zone d'activités...) et qui mettent en valeur les richesses du territoire isérois (section de véloroute, itinéraires touristiques...).

A contrario, cet appel à manifestation d'intérêt exclut les projets d'aménagement d'équipements

ludiques (BMX, pump tracks, circuits VTT ...), ils sont maintenus dans les autres dispositifs existants (CPAI, dotation territoriale notamment). De même, les projets portés par le SMMAG seront traités dans le cadre spécifique de la convention partenariale de mobilité signée entre le SMMAG et le Département, le Département étant membre du syndicat.

Les porteurs de projet seront invités à communiquer leur projet avant fin mai 2021, de manière dématérialisée en indiquant ses principales caractéristiques (objectif du projet, plan de situation, description du projet, coût, procédures à conduire, calendrier...).

Le dispositif départemental d'accompagnement de ces projets, qui intégrera des critères de priorisation, fera l'objet d'une délibération qui sera proposée dans les mois qui suivent, le calendrier dépendant entre autres du nombre de dossiers qui seront reçus et à analyser. Des conventions opérationnelles pourront alors être établies avec les porteurs de projet, selon le calendrier de chacune des opérations retenues. Le Département pourra également apporter une contribution technique pour accompagner le maître d'ouvrage dans la définition des réflexions amont sur son territoire ou de son projet opérationnel visant le développement de la pratique cyclable.

En conclusion, je vous propose :

- de prendre acte du bilan des actions conduites en 2020 ;
- d'approuver le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour des projets d'infrastructures et/ou de services liés en faveur de la pratique cyclable.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.